

6ème Université Rurale

de l'Océan Indien

Atelier 1 - Ecole Madame CARLO

«**Quelles stratégies communes à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité et l'hospitalité de nos territoires ruraux insulaires?**»

Intervenants :

Gérard Peltre, ancien maire, président de l'association internationale RED (Ruralité-Environnement Développement) et du Mouvement Européen de la Ruralité.

Bruno Oudard, Secrétaire Général des Hauts AD2R

Le débat devait questionner les stratégies communes à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité et l'hospitalité de nos territoires ruraux insulaires.

I/ La présentation faite par M. Bruno Oudard, Secrétaire Général des Hauts :

Il précise le cadre général, les outils, les leviers mis à disposition des Hauts pour la mise en place de projet de développement local qui s'appuient sur :

- un espace partagé, collaboratif pour une gouvernance partagée des Hauts de la Réunion, cadre stratégique qui entoure la ruralité et les outils.
- une approche à la fois altitudinale (décret de 1978 revu jusqu'à la création de la loi de 2007 – Micro-régionale) : caractéristique des forces des Hauts, de l'Est, de l'Ouest et du Sud de la Réunion.
- une originalité dans la gouvernance, programme 2014-2020 : le pilotage qui relevait de l'État auparavant, est aujourd'hui partagé entre les trois partenaires qui sont le Préfet, la Région et le Département. Les décisions se prennent à l'échelon politique. Le Parc National est membre du Comité de pilotage. A l'assemblée générale annuelle, il y a les EPCI et les chambres consulaires ainsi que les associations qui œuvrent en milieu rural s'appuyant sur les trois partenaires cités. Ce sont les agents de ces structures qui y travaillent.

Le pôle coordination, développement, chef de pôle, pôle instruction, réseau rural et communication : service référent qui gère les projets Leader à la Réunion.

Mission de gestion de réseau rural :

- Adhère au réseau rural
- Assure le rôle d'animateur du réseau rural Réunion.

5 enjeux majeurs sont mis en avant dans le document approuvé dont :

- l'Attractivité touristique des communes rurales,
- les Nouveaux modes d'activités s'appuyant sur les secteurs d'avenir innovants,
- le Potentiel humain et l'anticipation de la qualification des acteurs ruraux : biodiversité des territoires en lien avec le Parc ...

Les financements européens FEADER, 380 millions d'euros dont 79 millions consacrés au développement des Hauts avec :

- **FEDER pour les Hauts** : Aménagement des bourgs des Hauts, 41 millions sur les Hauts, dispositifs dits classiques.
- **Le financement État propre** au développement des Hauts. Les financements se déclinent par catégorie. Différents enjeux stratégiques : architecture de programme qui permet de flécher le développement des Hauts ; Projet Leader.
- **GAL** : moyens en faveur des populations de Hauts. Il y a le GAL Nord, Ouest, Est et Sud ; des dotations Leader agriculture, tourisme, développement économique, emploi et insertion et culture et patrimoine. Axe coopération à différents niveaux, GAL Réunion ou d'autres territoires français, européens et

Mayotte.

Les portes du Parc National.

Les pentes et itinéraires de découverte du territoire du Parc National : définir les itinéraires d'accès, approche itinérante et interprétative, structurer un bourg pour renforcer l'attractivité, découverte d'un site emblématique (Maïdo, volcan : sites exceptionnels).

5 territoires engagés dans ces démarches ont déjà recruté des chefs de projet : le souci qui se pose se situe au niveau de l'ingénierie de projet.

Autres démarches: Fonds européens, le taux est très attractif mais les difficultés liées à la trésorerie et au délais est assez long.

Après cette présentation, une question est posée en ce qui concerne les autres territoires :

Comment cela est-il organisé ? Est-ce qu'il y a un garant ? Est-ce les structures dédiées pour gérer les projets de territoire ?

M. RACHIDI de Mayotte prend la parole pour faire le parallèle sur ce qui existe sur l'île. Le comité de pilotage est le service dédié à la DAF ou la collectivité territoriale, service agricole. Au niveau des associations, elles sont très rarement associées, elles font des demandes de subvention et elles sont acceptées ou pas.

La gouvernance de projet en rapport avec les financements, les fonds européens sont tout récents. C'est une délégation du Conseil Général qui a cédé la gestion du fonds européen à l'État. Les services de l'État gèrent les fonds, les choses ne sont pas organisées comme à la Réunion.

Mayotte se trouve sous la tutelle de l'État, de la Réunion (Coopération régionale gérée par le Conseil Régional de la Réunion). En ce qui concerne le fonds européen, c'est toute une complication pourtant ils ont, à Mayotte, des agents compétents qui peuvent assurer cette mission. Tout est clarifié à la Réunion, le système de gouvernance est clair, ce qui «le rend un peu jaloux». ***Il souhaiterait qu'il y ait un partenariat et des échanges avec la Réunion pour un accompagnement afin de permettre à ce jeune département de se développer et ceci, sans lien de subordination mais de partenariat. Cette sollicitation est faite dans un esprit de collaboration, de partage de méthode mais sans lien de subordination.***

Concernant Rodrigues, les structures ne sont pas les mêmes : c'est l'Assemblée Régionale qui fait le nécessaire. Par le biais des organisations et des comités de village, le Gouvernement aide à mettre en place les projets.

Un élu de Saint-Joseph intervient : 80% du territoire représentent les Hauts de l'île, le champ des possibles est important.

Programme 2014/2020 : 5 territoires sont bien engagés dans la démarche. Comment cela marche? Appel à projet ? A une municipalité ? Comment formuler sa demande ?

- L'État/La Région/Le Département, même si l'État peut paraître éloigné.

Prise de conscience, territoire qui ne se sont pas engagés, encore des possibilités pour s'engager aujourd'hui.

A qui s'adresser ? aiguiller vers les institutions (Cellule projet) située à Saint-Denis. Le dispositif d'animation territoriale est la première clé d'entrée (l'AD2R).

- Le réseau d'animateurs territoriaux. Si le projet dépend du programme Leader, il sera orienté vers le GAL. Les demandes sont faites avec l'animateur territorial ou sera réorienté vers la Région ou le Département. Il n'y a pas de guichet unique pour les projets des Hauts.

Au niveau du budget, il n'y a pas de consommation budgétaire importante. Les dossiers sont en phase travaux dans plusieurs cas mais il reste encore de la marge. Les premiers projets ont été enregistrés en 2016 pour une réalisation avant décembre 2022. Le règlement devra pour sa part intervenir avant 2023 (date à définir, septembre, octobre,...).

Les représentants de Mayotte s'interrogent concernant les Hauts et découvre cette organisation. Quelle est la forme juridique ? Le protocole partenarial vaut pour la durée du programme européen. Il constate : un Secrétariat général des Hauts, un service de mutualisation Région/Département/État : c'est la

souplesse pour fonctionner rapidement. Un bilan sera réalisé d'ici 5 ans.

M. Rachidi souhaiterait la mise en place de ce même projet à Mayotte.

II/ Le témoignage Mme Françoise Wong Pin : (Directrice de l'AD2R)

Elle travaillait à l'APR avant, à la gouvernance des Hauts. Pour elle, les animateurs territoriaux, ce sont des métiers qui paraissent faciles mais il s'agit d'un des métiers les plus complexes. Il faut être un peu expert en économie, expert de l'agronomie du territoire, c'est un métier de proximité avec la population.

Notion de Hauts : il n'y a pas d'unicité des Hauts, ils sont différents.

La perception des Hauts : on pense aux cirques : Mafate, Salazie ... ces lieux emblématiques.

Au-delà des Hauts emblématiques, Hauts entre deux destinées, Hauts de par l'évolution de notre société (progrès) à la croisée des chemins, il y a les Hauts résidentiels ou encore Hauts ruralité, nouvelle ruralité. Pousser le curseur : vers quelle destinée nous voulons que les territoires aillent?

La troisième catégorie, les hauts convoités : offres services diversifiés, on y a en terme de satisfaction de besoins ce qu'il y a dans les Bas.

Les Hauts qui posent plus question : les Hauts confidentiels (bien souvent on en parle jamais), ils ne font pas l'objet de label.

Nos métiers ne peuvent être conduits uniformément sur tous les territoires.

Souhait d'avoir un socle commun avec une coloration de là où on est.

On n'opère pas de la même manière partout. Cette capacité, ce savoir-faire, à faire progresser qui n'est jamais atteint.

La capacité de réponses n'est pas la même sur l'attractivité et l'hospitalité. Pas d'expertise mais trait commun à tous les réseaux de partenaires. On s'adresse à ceux qui ont l'expertise : le Parc National et plusieurs associations ; des référentiels validés par les chambres consulaires ; l'expertise propre à nos métiers.

Il n'y a pas de subordination d'expertise, la pertinence pour que les projets soient les plus liants possible, transversaux permettant aux gens de se reconnaître.

Le métier d'animateur territorial, est un trait d'union permettant de prendre les énergies du territoire et de les amener jusqu'aux moyens pour les transformer en actions.

Élu de Saint-Joseph: «d'accord, il faut définir ce que sont les Hauts. Les animateurs assurent un maillage, essaient de faire avec ce que la population souhaite. Les Hauts n'existeront plus, ce seront des endroits socio-économiques où les gens vont vivre. »

III/ Présentation de Mayotte par M. RACHIDI:

Mayotte entre tradition et modernité agricole.

Il présente le cas du G.V.A. (*Groupement de Vulgarisation Agricole*) d'Acoua.

La production vivrière pour l'autosuffisance alimentaire à Mayotte.

Le contexte de Mayotte :

A 1 500 kms de la Réunion,

2017 : surpopulation estimée à 235 000 habitants par INSEE

2011 : espoir de progrès du statut des DOM, dissipé rapidement : département français.

44 jours de manifestations (grèves, mouvements sociaux divers) ce qui a eu un impact sur l'économie.

La population est en grande partie jeune, force vive sur laquelle Mayotte peut compter mais il y a un besoin fort d'encadrement, de formation.

(dans le cadre de l'université rurale permanente, il sera opportun d'étudier de quelle manière le partenariat peut être mis en place avec la Réunion en ce qui concerne la formation des jeunes).

Que Mayotte soit devenue département français, ils étaient heureux mais vite déçus car ils n'ont pas obtenu à ce jour ce qui était attendu.

En 2011, les autorités ont voulu soutenir les acteurs locaux en production endogène pour ce qui est du

vivrier (banane, manioc, cocotier ...) : un seul programme pour gérer tout cela.

Acoua (association créée en 2007) : un paysan ne peut pas vivre sur la base de sa seule culture. Il peut être producteur, transformateur, vendeur et autre car ses seules cultures ne lui permettent pas de nourrir sa famille. A Mayotte, ils ne fonctionnent pas comme à la Réunion où il y a les planteurs et les éleveurs. La-bas, le même producteur s'occupe des plantations et de l'élevage des animaux.

Le G.V.A. d'Acoua, les projets en cours :

- 1- Organisation des ventes des produits au marché d'Acoua,
- 2- Construction d'un nouveau marché couvert,
- 3- Structuration des filières fruits et légumes ainsi que des produits transformés,
- 4- Création de circuit agrotouristique (240 personnes).

Les objectifs à long terme:

- Aménagement foncier agricole et installation d'agriculteurs professionnels;
- Approvisionnement du marché local.

La situation actuelle :

Informelle, amateur de la production et professionnels avec 16 tonnes de produits vendus.

22 % de potentiel de vente,

Des demandes d'acquisition de véhicule pour la collecte et la livraison. *Les produits sont transportés sur les épaules actuellement, pas de véhicule.*

L'évolution :

- Meilleure prise en compte des actions communes,
- Bonne relation de travail entre les individus dans leur capacité d'agir,
- Bonne organisation de vente de produits,
- Les partenaires ont une bonne image du G.V.A,
- Le financement acquis pour la rénovation et l'extension du marché couvert pour 597 000 €.

Les recommandations :

Les cultures vivrières nécessitent un accompagnement. Il convient de faire un rapprochement tant en terme de techniques culturelles que de valorisation des produits et l'animation communale.

Encouragement du G.V.A : part plus continue, une association se crée et les produits sont vendus, la production est écoulee ; attractivité.

L'initiative doit être encouragée par de la formation et le financement obtenu pour la création d'un marché aux normes.

Il tient à féliciter l'association pour son rapport sincère malgré les difficultés rencontrées pour la collecte des données.

Le contexte mahorais : heureux d'opter pour le statut de Département pour la sécurité intérieure mais pas pour perspectives d'allocations. La population, consciente des difficultés, a décidé de se prendre en charge. Les Mahorais n'ont jamais regretté ce statut de département. Il regrette la disparité du classement Réunion/Mayotte qui d'après lui va de 1 à 10, 1 € par tête d'habitant à Mayotte alors que la Réunion dispose de 10 € par tête d'habitant. Il y a d'après lui des difficultés pour avoir un fonctionnement sincère. Mayotte importe 95% de ses produits alimentaires, au niveau territorial, la production de 50% de ce que consomme la population locale.

L'association est jeune et composée de 50 % de personnes âgées de 40 à 45 ans, pas loin de l'exemple donnée par le maître de conférence de Pau. Le constat et le besoin sont de développer cette agriculture. Moyens de transport moderne.

Si le transport et les marchés sont couverts, quelle est la production attendue ? Est-ce que cette initiative fait tâche d'huile à Mayotte ?

Nécessité d'initier dans chaque territoire des associations.

2011 : programme mis en place avec une revue pour réveiller les associations. D'autres qui prennent l'initiative. Des coopératives de la pêche, des G.V.A., SADA qui pose des questions... Ce projet est connu comme une vitrine, et permet une sensibilisation des élus. Le G.V.A. est une belle stratégie commune.

IV/ L'intervention de M. PELTRE :

Des individus singuliers dans un désir de futur, de reconnaître, de valoriser : challenge qui concerne chacun d'entre nous. Les élus, les acteurs de la société civile, les animateurs sont concernés par ce challenge. Il y a une prise de conscience que c'est par l'action collective que l'on avance : accompagner, prendre conscience que l'on peut agir. La *crystallisation* illustre ce que les possibilités offrent aux gens, travail de cristallisation, envie pour que les projets se fassent.

Hospitalité : il faut que les femmes et les hommes comprennent ce qui est en train de se faire pour eux, sinon cela ne marche pas.

Premier travail d'hospitalité à faire : l'énergie existe, il faut la cristalliser. Mayotte travaille sur un projet qui se situe au cœur de l'Europe, la question alimentaire qui anime plusieurs pays. Les normes, les règles et les règlements sont des facilitateurs pour mettre en place des projets. Il existe des possibilités de financement, appel à projet, demande de fonds européens, développement des circuits courts importants, etc., sur la base de partenariat public/privé : projets qui vont créer du lien sur le territoire. Il existe les normes, les règles qui permettent de faire cela mais le premier passage consiste à conquérir son propre territoire, avec les gens du territoire. Il convient de développer la formation. Il faut savoir ce que l'on veut, se fixer des objectifs, mettre en place le dispositif de formation pour aider, ces formations sont financées par le programme européen. Mettre en place des projets pour le développement local. On ne peut pas gagner si on s'enferme dans un programme sans les acteurs du territoire. Leader, c'est très bien ; les aides du fonds européen, fonds social européen, fonds pêche, les communautés de communes sont des stratégies de développement local. A l'échelle européenne, des acteurs ont trouvé des solutions. Il faut mettre ensemble les solutions trouvées pour offrir des possibilités de les généraliser ailleurs.

Tout se conjugue. Il convient de respecter toutes les étapes de développement et ne pas oublier les populations.

UROI : proposition de travail à l'inspiration des politiques européennes.

Demander des politiques qui nous conviennent. Il faut utiliser les forces existantes pour faire remonter les besoins de chacun au quotidien.

L'UROI permanente pourrait être le Centre de référence des réalités. Utiliser des territoires ruraux. Résilience des territoires : repliement sur soi ?

Les Ruraux ont une capacité de résilience : ils essaient de trouver des solutions. Il faut aller à la conquête des yeux qui pétillent. Il faut voir les gens chez eux (mairie), entamer des discussions pour trouver chez chacun l'envie de faire. A partir du réveil de l'envie, organiser le possible, les choses se libèrent. Élus, acteurs de la société civile, ont le pouvoir pour faire différent en développement local et de généraliser dans l'ensemble des pratiques. Simplicité des relations. Il y a énormément de possibilités pour familiariser les régions et le partenariat avec les pays de l'Océan Indien.

V/ Quelques éléments de réflexion :

Pétitement des yeux :

- Demande de partage de méthode sur la gouvernance des Hauts (Mayotte).
- Carrefour de connaissances : UROI permanente.
- Centre de références de la ruralité des territoires insulaires de l'Océan Indien.
- Authenticité : accueil paysan ; UROI, oui, modèle de développement.

Notre modèle de développement, bâtir la ville à la campagne. Animateurs, métiers pas professionnalisés.

- Dessiner notre ruralité, bâtir ensemble. S'installer dans cette UROI. Il ne faut pas que les mots utilisés nous déracinent. On voudrait ressembler aux autres alors qu'on est nous-même.
- Faire - attraction. Notre authenticité, comment on va le mettre en place?
- Former les acteurs.
- Faire avec/ensemble.

Notre identité:

- Modèle de développement,
- Dessiner notre ruralité,
- Créolité,

- Attachement culturel,
- Authenticité.

Il convient de consolider l'attractivité.

Passer commande pour que cela entre dans le cadre de l'UROI permanente. Apporter des propositions complètes. En quoi ces îles Mayotte/Réunion ont-elles quelque chose d'important pour le challenge européen?

Notre modèle de développement n'existe pas, il est à créer aujourd'hui. On a tout à bâtir en tenant compte de l'intérêt économique, rural et local et fondé sur deux conditions : l'attractivité et l'hospitalité.

Il convient de se méfier de l'attractivité spontanée, il faut la consolider. Il faut éviter les erreurs, savoir où l'on va car si on ne consolide pas, il risque d'y avoir des pertes. Former les gens c'est le rôle de l'UROI permanent. Pas faire à la place de, faire ensemble. C'est valable partout, connaître les besoins.

Un exemple sur Saint-Joseph est donné : la fête du SAFRAN qui remporte un vif succès. Il convient de respecter ce que souhaiteraient les producteurs mais pas de cela dériver. Il faut maintenir l'identité de ces terrains, construire ensemble et consolider. Faire prospérer ces derniers par le biais des aides. « Je ne gomme pas mon identité », les Hauts, c'est une utilité, il faut qu'on insiste sur cela.

Le représentant de Mayotte dit être curieux d'entendre cette question d'identité. Oser penser que l'identité dépend de nous-mêmes, de vouloir changer ou pas. La primauté est donnée à l'économique, développer le territoire économique.

Pour le Parc National, identité, territoire. Des territoires, des identités.

Il y a 7 territoires avec des identités propres.

Le projet de Saint-Joseph est intéressant car c'est un territoire d'un grand intérêt :

- Saint-Joseph dans le Sud,
- Le quartier de Grand Coude à Saint-Joseph.

La Réunion peut devenir une destination rurale.

Les touristes se rendent aujourd'hui sur les grands sites dans des véhicules de location ou autres mais est-ce que l'on s'est posé la question de la rencontre ? La construction des vraies destinations n'est pas faite, les loueurs de voitures font des bénéfices mais il n'existe pas de projet identitaire. Il faut construire un projet sur lequel on peut avoir une vraie vision.

Le GAL Terre de volcan du Grand Sud : 2 communautés de communes, ambition de créer un pôle de développement territorial et rural. Définition d'un projet partagé.

Ambitions dynamiques :

- Pôle d'équilibre territorial et rural,
- Projet partagé.

Entrepreneurs résidents : volonté, hospitalité. Faire réussir les entrepreneurs, supprimer les donneurs de leçons.

- Capter ensemble les moyens,
- Créer la confiance, la lisibilité
- Donner à l'UROI permanente de pouvoir respecter les autres réalités, gourmandise de faire vivre ensemble les projets.

Traité de Lisbonne, article 6, dimension juridique :

« 1. L'Union reconnaît les droits, les libertés et les principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000, telle qu'adaptée le 12 décembre 2007 à Strasbourg, laquelle a la même valeur juridique que les traités. Les dispositions de la Charte n'étendent en aucune manière les compétences de l'Union telles que définies dans les traités.

Les droits, les libertés et les principes énoncés dans la Charte sont interprétés conformément aux dispositions générales du titre VII de la Charte régissant l'interprétation et l'application de celle-ci et en prenant dûment en considération les explications visées dans la Charte, qui indiquent les sources de ces dispositions.

2. L'Union adhère à la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés

Fondamentales. Cette adhésion ne modifie pas les compétences de l'Union telles qu'elles sont définies dans les traités.

3. Les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux États membres, font partie du droit de l'Union en tant que principes généraux. »

Oser faire en sorte que la charte soit un élément de concrétisation.

Mobilisation de toutes les forces vives du territoire européen.

Article 174 du traité de Lisbonne :

«Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale.

En particulier, l'Union vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées.

Parmi les régions concernées, une attention particulière est accordée aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne».

Cohésion sociale, inclusion sociale et territoriale. Croissance intelligente, innovation : mots compliqués ! Croissance durable (mettre du sens). Croissance inclusive.

Cadre stratégique comme le FEADER, FEDER, le FSE, le fonds pêche.

Tous ces éléments sont sur la table : développement local, préconisation européenne, la charte.

Il faut que tout cela soit fait de concert. Ici, nous avons de quoi faire, de quoi briller dans les challenges géopolitiques de l'Europe. Projet partagé, ce qui peut pêcher parfois : un manque de la continuité, des contrôles bafoués (raisons politiques, manque de moyens).

L'Europe est une chance mais c'est d'une complexité. Le métier d'animateur territorial est difficile. Il est animateur, il est instructeur, il doit justifier des fonds. L'intervenant regrette que l'information ne soit pas parvenue sur le territoire en ce qui concerne le relais possible.

M. LEBRETON, Président du GAL. Il y a des moyens humains, financiers. On essaie de faire de notre mieux pour que les projets réussissent, des fleurons pour le territoire.

Le secrétaire général demande d'essayer le réseau rural qui existe ici et qui a un an d'existence.

Il n'y a pas un modèle de développement. Les documents pour le développement des différents secteurs de l'île sont différents mais ils ont un fil conducteur.

Pour terminer les travaux de cet atelier, il est précisé que l'avancée est plus simple maintenant que les différents participants disposent désormais de propositions concrètes. La proposition d'utiliser les crédits européens à travailler avec le réseau rural, un des moyens pour faire remonter les propositions, il faut savoir le faire. Il est encore temps. Il convient de souligner que l'Europe n'est pas seule en cause dans les difficultés soulevées.

En conclusion

Des échanges entre les participants de l'atelier, sont ressorties les réflexions suivantes :

1. Des certitudes sur :

- L'attachement culturel aux territoires ruraux (créolité, authenticité)
- La nécessité de faire ensemble et avec
- La valorisation des ressources endogènes comme marqueur d'identité (notre identité est en nous, ce n'est pas les éléments exogènes qui vont la fabriquer artificiellement)
- La chance de disposer d'un véritable outillage financier organisé

2. Un besoin de :

- Consolider ce que nous sommes et voulons être
- Dessiner les contours de notre ruralité (quel modèle de développement ? Quel modèle de société ?)

- Former les acteurs
- Construire une destination, une vision, un projet
- Partage de méthode pour la gouvernance des hauts avec Mayotte

Propositions :

- Installer et faire vivre une UROI permanente comme espace collaboratif et carrefour des connaissances, un centre de références et de ressources pour construire une ruralité dynamique de l'Océan Indien
- Mettre en mouvement un pôle d'équilibre territorial et rural, socle d'un projet de territoire partagé et d'une ambition commune
- Accompagner des entrepreneurs résidents
- Organiser des formations-actions ou formations-développements